

Lausanne, février 2014

Une légalisation du cannabis n'amènera aucun effet positif !

L'Association romande contre la drogue (ARCD) déplore l'attitude de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues (CFLD) en matière de légalisation du cannabis qui va clairement à l'encontre de la volonté populaire exprimée à plusieurs reprises. La banalisation de la drogue en Suisse doit cesser.

Vouloir ramener la question de la légalisation sur la table fait fi une fois de plus de la volonté populaire qui a rejeté en 1998 et en 2008 des initiatives demandant la dépénalisation du cannabis. Pour rappel, le Conseil national qui s'y est également opposé en 2004.

La question de la libéralisation de cette drogue doit être considérée dans tous ses effets potentiels. L'ARCD s'oppose à une légalisation pour les raisons suivantes :

- Le cannabis n'est plus une drogue douce et peut causer des troubles psychologiques importants pouvant mener à la schizophrénie chez les consommateurs sensibles, principalement les jeunes.
- Les produits vendus sous contrôle de l'Etat seraient plus onéreux que ceux proposés par les dealers de rue, ne serait-ce qu'en raison du prélèvement de la TVA. Or, il apparaît clairement que le produit le moins cher attirera toujours plus le toxicodépendant et les jeunes.
- Ne pouvant de toute manière pas se procurer de cannabis dans des shops contrôlés, les mineurs se fourniraient auprès du marché illégal.
- La suppression de l'interdiction du cannabis aurait aussi l'effet de déplacer la limite de l'interdit vers une autre drogue qu'on peut attendre plus nocive encore.
- L'Etat ne doit pas devenir lui-même un dealer sous le faux prétexte de mieux « maîtriser » le marché de la drogue. A l'heure où l'éthique imprègne les questions politiques, il est inconcevable que l'Etat tire des revenus de la dépendance de l'addiction de certains.

Déjà tenté. Déjà abandonné. Pour rappel, la Suède a expérimenté une politique permissive en matière de drogues avec une remise contrôlée de stupéfiants à la fin des années 60. Face à une hausse importante de la consommation, notamment chez les jeunes, le gouvernement est rapidement revenu en arrière. Grâce à la mise en place d'une politique axé sur trois piliers (prévention, répression, thérapie), la Suède a réussi en quelques années à faire chuter la consommation de drogues, devenant un des pays européens avec le moins de consommateurs de drogues. Même démarche en Alaska. Cet Etat a été l'un des premiers Etats américains, en 1975, à légaliser la marijuana pour usage personnel, sous prétexte de ne pas vouloir « porter atteinte à la vie privée ». Seize ans plus tard, en 1991, les citoyens de l'Etat repénalisaient la consommation de cannabis après qu'on a observé une explosion de la consommation de ce psychotrope et de toutes les autres drogues, chez les adolescents.

L'ARCD suivra avec attention les travaux de la CFLD et agira en conséquence.

L'ARCD défend une politique stricte envers les drogues. Elle soutient pour cela un système axé sur une prévention accrue, notamment envers la jeune génération, une répression conséquente et un suivi thérapeutique visant à l'abstinence du toxicodépendant.

Contacts :

- › Maximilien Bernhard, président, 079 600 99 68
- › Mathieu Erb, vice-président, 078 722 43 56

Site web de l'association : www.arcd.ch